



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 70707

Texte de la question

M. Pierre Cohen attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les graves difficultés que rencontrent les caisses d'allocations familiales dans le cadre de la négociation avec les ministères de la santé et des finances pour conclure la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. L'actuelle situation de blocage traduit des divergences profondes entre les prévisions des dépenses d'action sociale de la branche famille au regard des engagements pris avec les collectivités locales et la faible augmentation du Fonds national d'action sociale maintenue par les ministères concertés. Pour la première fois, le FNAS est remis en cause par les ministères alors qu'il assure le fonctionnement des crèches, haltes-garderies, CLSH, centres sociaux et des contrats temps libres qui permettent aux associations et collectivités locales de répondre aux besoins légitimes de services publics pour les usagers. Ainsi de nombreuses CAF se trouvent dans l'obligation de revenir sur leurs engagements contractuels, ce qui à terme pourrait amener les collectivités territoriales à augmenter leur participation financière et à amputer certains services ou prestations. Aussi il lui demande de revoir à la hausse le financement du Fonds national d'action sociale afin que la politique de cohésion sociale annoncée par le Gouvernement se traduise dans les faits.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature le 26 juillet 2005 de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Ainsi, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmentent de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Aucune baisse n'est enregistrée sur les autres enveloppes du FNAS. À titre d'exemple, celle consacrée aux contrats temps libre augmentera de plus de 90 % entre 2004 et 2008, soit une augmentation moyenne annuelle de 17,42 %. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements sont tenus et intégrés dans la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Les engagements contractuels des CAF ne seront donc pas remis en cause. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cohen](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70707

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 octobre 2005

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7313

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10224